

## ÊTES-VOUS PROTÉGÉ PAR VOTRE EMPLOYEUR?

**Le saviez-vous?** Toute personne qui a des doutes sur votre pratique ou sur votre conduite peut déposer une plainte auprès de votre organisation professionnelle et/ou votre organisme de réglementation (c.-à-d. le comité de discipline de Sonographie Canada ou votre collège, le cas échéant). Si vous comptez sur l'assurance responsabilité professionnelle de votre employeur (également appelée assurance contre les fautes professionnelles ou assurance contre les erreurs et omissions) pour vous protéger, il se peut que cette police comporte des lacunes qui pourraient vous rendre vulnérable.

Prenons l'exemple de \*Farah, qui travaille dans un hôpital. Récemment, elle a été informée par le comité de discipline de Sonographie Canada qu'un ancien patient a déposé une plainte contre elle, alléguant qu'elle s'est comportée de manière non professionnelle et a fait des commentaires tendancieux. Farah s'est tournée vers la police d'assurance responsabilité professionnelle de l'hôpital afin d'être représentée et défendue. Malheureusement, comme c'est le cas pour de nombreuses polices hospitalières, Farah n'est couverte que si elle est citée dans une plainte pour faute professionnelle. Les plaintes déposées auprès d'une organisation professionnelle ou d'un organisme de réglementation, telles que les allégations d'attitude non professionnelle ou de conduite inappropriée, sont souvent exclues de la politique de l'employeur. Farah ne sait pas quoi faire et elle s'inquiète de ne pas pouvoir payer une défense juridique adéquate.

Prenons l'exemple de \*Yannick, qui travaille comme échographiste dans un hôpital mais qui assure occasionnellement la couverture des vacances dans une clinique locale. Récemment, il a été cité dans une déclaration alléguant que la patiente qu'il traitait dans cette clinique avait été blessée lorsqu'il l'avait aidée à monter sur la table d'examen. Yannick, à titre d'échographiste traitant, et la clinique sont tous deux cités dans une poursuite civile pour cause de négligence. Bien que Yannick soit assuré au titre de la police d'assurance contre les erreurs et omissions de l'hôpital, cette police ne concerne que les demandes d'indemnisation découlant des activités professionnelles de Yannick sur son lieu de

travail et dans le cadre de son emploi. La police d'assurance de l'hôpital ne couvre pas les frais de défense juridique de Yannick, ni les dommages et intérêts, ni les frais de règlement liés à son travail dans la clinique privée. Les situations de Farah et de Yannick illustrent bien pourquoi les échographistes qui travaillent dans le secteur public, y compris les hôpitaux, décident souvent de contracter leur propre assurance responsabilité professionnelle. Toutefois, de nombreux professionnels continuent de se fier aux polices de leur employeur, pensant être bien protégés en cas de réclamation. Certains de ces professionnels ont été surpris d'apprendre que la protection offerte par la police de leur employeur présente d'autres lacunes.

### Par exemple, la politique d'un employeur est généralement la suivante :

- **Ne couvre pas les frais juridiques liés à la réponse à une plainte ou à une enquête réglementaire.** Comme l'illustre le premier scénario, les personnes qui comptent sur l'assurance de leur employeur devront se débrouiller seules pour obtenir une représentation juridique afin de se défendre contre ces allégations et devront en assumer personnellement les frais;
- **La protection s'applique SEULEMENT aux tâches effectuées dans le milieu de travail.** Tout comme dans le deuxième scénario, les plaintes relatives à des services fournis à l'extérieur du lieu de travail, comme d'autres services rémunérés, des conseils à un voisin ou du travail bénévole sont souvent exclues de la police de l'employeur;
- **Partage les limites de responsabilité entre tous les employés et l'organisation.** Il n'y a pas de limite individuelle de responsabilité. Si ces limites sont dépassées, le professionnel peut devenir responsable d'une partie des frais de justice, y compris les frais de règlement ou de dommages ; et
- **Ne rembourse pas les frais de défense criminelle.** Il peut s'agir d'allégations d'agression physique ou sexuelle portées devant une cour criminelle.

La politique de l'employeur ne vous protège pas en toutes circonstances. La liste ci-dessus ne mentionne que quelques-unes des raisons importantes pour lesquelles il est nécessaire de se protéger. La meilleure façon de se doter d'une protection complète en matière de responsabilité professionnelle est de souscrire une assurance indépendante.

## Comprendre l'assurance responsabilité professionnelle d'Échographie Canada

L'assurance responsabilité civile professionnelle couvre les actes préjudiciables à un tiers (actes de négligence, erreurs ou omissions réels ou présumés) commis dans le cadre de l'exercice de la profession d'échographe. Votre couverture assure le paiement des dommages-intérêts compensatoires et des frais juridiques associés à une réclamation.

Détails de la couverture	
La responsabilité professionnelle	5 000 000 \$ par réclamation 5 000 000 \$ par année
Avenant pour frais disciplinaires	200 000 \$ par réclamation 200 000 \$ par année (Ne s'applique pas aux membres praticiens non accrédités)
Remboursement des frais de défense pour des actes criminels présumés	150 000 \$ par réclamation 150 000 \$ par année
Remboursement des frais de défense en cas d'abus	1 000 000 \$
Protection de la vie privée et des données	50 000 \$
Territoire de couverture	Monde entier; poursuites intentées au Canada
Diffamation et calomnie	Jusqu'à la limite de la police
Période de déclaration prolongée	10 ans inclus
Assistance juridique pro bono	Inclus

### Avenant pour frais disciplinaires

L'avenant relatif aux frais disciplinaires couvre les frais juridiques liés à l'obligation de se défendre en réaction à une plainte ou de se présenter à une audience disciplinaire demandée par votre organisation ou votre ordre professionnel. En cas de plainte ou d'enquête, les membres auront droit à la protection conférée par une représentation juridique et à une défense de calibre supérieur.

### Remboursement des frais de défense pour des actes criminels présumés

La politique remboursera les frais juridiques associés à la défense contre des accusations criminelles (jusqu'à 150 000 \$) fondées sur des interactions professionnelles avec des patients si vous êtes déclaré « non coupable » de l'accusation criminelle. La politique remboursera également les frais juridiques associés à la défense en cas de réclamations concernant des allégations d'abus (jusqu'à 1 000 000 \$) fondées sur des interactions professionnelles avec des patients si vous avez totalement gain de cause.

### Période de déclaration prolongée, y compris le congé de maternité/parental

La politique prévoit automatiquement une période de déclaration prolongée de 10 ans pour les réclamations en matière de responsabilité professionnelle qui surviennent après que vous avez cessé d'exercer, mais qui sont fondés sur des services professionnels rendus pendant que vous étiez membre en exercice et avant l'expiration de votre dernière police active. Veuillez noter que vous devez renouveler votre assurance et avoir souscrit une police qui soit toujours en vigueur avant de recommencer à pratiquer.

### Comment faire une demande

Veuillez communiquer avec Échographie Canada pour souscrire une assurance responsabilité professionnelle individuelle. Les membres peuvent souscrire une assurance à tout moment; toutefois, le 1er mai est la date anniversaire annuelle de la police.

### Échographie Canada

201-1150, promenade Morrison, Ottawa ON K2H 8S9  
 Sans frais: 1-888-273-6746  
 Courriel: [info@sonographycanada.ca](mailto:info@sonographycanada.ca)  
 Site web: [www.sonographycanada.ca](http://www.sonographycanada.ca)

## Couverture supplémentaire disponible pour les membres

### L'assurance responsabilité commerciale générale

La responsabilité commerciale générale protège les membres contre les pertes financières en cas de poursuites judiciaires en raison de dommages corporels ou matériels causés par vos services ou vos activités commerciales et non liés à la prestation de vos services professionnels. Par exemple, un patient peut glisser et tomber sur un sol mouillé et se blesser.

Cette couverture est recommandée pour les membres qui possèdent ou exploitent leur propre entreprise. La couverture est également recommandée pour les membres qui opèrent de manière indépendante et qui sous-traitent leurs services ou facturent sous leur nom commercial.

### L'assurance cybersécurité et atteinte à la vie privée

Les membres peuvent d'acheter une assurance cybersécurité et l'atteinte à la vie privée supplémentaire pour mieux gérer contre le risque de détenir de plus en plus d'information privée des clients, des employés, et d'autres personnes, et à atténuer les atteintes à la réputation qui pourraient résulter d'une violation de sécurité des données.

*Ce pamphlet offre un résumé de la couverture et devrait être utilisé comme information générale seulement. Les conditions intégrales de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le document de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.*